

Séance du 11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois le Conseil Syndical de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Michel BLASER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 4
Présents : 4
Absents : 0
Pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 4
Contre :
Abstentions :

Étaient présents :

M. Michel BLASER, M. Marcel RENAUD, M. Régis LACROIX, M. Julien BUFFAUT, Mme Catherine FORESTIER.

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) : M. Romain VOLATIER

À été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. Marcel RENAUD

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 039-253900302-20231211-SI_2023_0016-DE

FINANCES : REVALORISATION TARIF 2024

Révision des tarifs de l'eau

Monsieur le Président donne lecture de sa proposition visant à modifier les tarifs en vigueur en juillet 2023 pour être applicables au 1er janvier 2024. Il rappelle que, dans le cadre du transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à Terre d'Emeraude Communauté, il y a lieu de prendre en compte les tarifs de la redevance d'assainissement fixés par délibération par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical DÉCIDE, à l'unanimité, de modifier les tarifs applicables au 1er janvier 2024 comme suit :

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024

ABONNÉ NORMAL :

Prime fixe « Eau »	50.00 €
Prime supplémentaire (Camping, logement, gîte)	16.70 € /emplacement
Prime supplémentaire (Anneau du port)	7.30 € /emplacement
Compteur supplémentaire	25.00 €
Compteur pâtre abonné exploitant	25.00 €
Compteur pâtre non exploitant	50.00 €
Plage : Prime fixe « eau »	125.00 €

PRIX DU M³ :

Eau (abonné normal)	1.28 € /m ³
Assainissement (abonné normal - TEC)	1.76 € /m ³ (inchangé)
Vente en gros	3.70 € /m ³ (inchangé)
Commune de Crenans	Tarifs SOGEDO

SERVICES :

Compteur (échange en cas de détérioration par l'abonné)	96.00 € (inchangé)
Assainissement (abonné normal- TEC)	35.00 € (inchangé)
Vente en gros	35.00 € (inchangé)

Date de convocation
06/12/2023

Date d'affichage
06/12/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
12/12/2023

et publication du :
12/12/2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Michel BLASER